

INFO VITI-OENO 13

Information et Conseils collectifs pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône

23 juin 2021

Préconisations rédigées à partir du BSV du 22 juin 2021 : www.agrometeo.fr

EN BREF...

Mildiou : nouveaux symptômes dans les secteurs concernés par les pluies du 10 juin.

Oïdium : maintenir une protection continue.

Black rot : taches observées ponctuellement sur feuilles

Phénologie : toujours tardive à ce jour

Contrainte hydrique : 1ers ralentissements de croissance observés

Flavescence dorée : protection pour les zones concernées

POINT CLIMATIQUE (CRIIAM) ET PHENOLOGIQUE

Stade I Pleine floraison (BBCH 65)	Stade J nouaison (BBCH 71)	Stade 29 Grain de plomb (2 à 3mm) (BBCH 73)	Stade K Grain de pois (6 à 8mm) (BBCH 75)

Observations Du 21 et 22 juin	Zone très précoce et Zone précoce	Zone tardive
Exemples	Pourtour de l'étang de Berre, Cassis, Arles, Tarascon, Noves, St Rémy de Provence, Eyguières, Péliganne, Lambesc	Venelles, Eguilles, St Cannat, le Puy Ste Réparate, Trets, Rousset, Rognes, Lambesc, Puyloubier, Eygalières
Stades observés	Stade majoritaire baies de 6/8mm , de baies de 2/3mm à début fermeture de la grappe	Stade majoritaire baies de 2/4mm , de floraison à baies de 6/8mm

*Dans les parcelles ne présentant pas ou peu de dégâts de gel

Les stades observés restent ceux d'une année tardive, proches de l'année 2019 à la même date, avec une dizaine de jours de retard sur 2020.

La pluviométrie cumulée du 1^{er} mars au 21 juin 2021 est comprise entre 0.6 (Arles) et 1.1 fois (Puyloubier) la normale.

CONTRAINTE HYDRIQUE

Les premiers symptômes de ralentissement de végétation sont observés depuis la semaine dernière sur des sols très superficiels.

Rappel : la contrainte hydrique impacte la physiologie de la vigne : vigueur, rendement et potentiel qualitatif du raisin.

Dans les parcelles qui marquent une contrainte hydrique, l'irrigation est vivement conseillée lorsque cela est possible.

Dans le cas des AOP, se rapprocher de son ODG avant de débuter les arrosages qui sont soumis à dérogation. Dans tous les cas, il est interdit d'arroser les vignes de cuves du 15 août à la récolte.

Attention : ne pas irriguer les parcelles qui poussent encore et ne pas sur irriguer : risques de perte de qualité, botrytis, surproduction...

N'oubliez pas vos plantiers et complants qui en ont grand besoin actuellement. Ils auront besoin de toutes leurs feuilles pour un bon aoûtement des bois et une bonne reprise en 2022.

Il est intéressant de réaliser des **mesures de croissance d'apex** pour caractériser la croissance végétative de la vigne et évaluer l'intérêt des arrosages. La méthode consiste à observer 50 apex dans une parcelle et à les classer dans trois catégories : pleine croissance, croissance ralentie ou croissance arrêtée. Pour cela, replier les deux dernières feuilles étalées le long de l'axe du rameau. Si elles ne recouvrent pas l'apex, la croissance est active. Dans le cas contraire, les feuilles se développent plus vite que le rameau. La croissance est alors ralentie. Si l'apex est sec ou tombé, la croissance est nulle. L'idéal est de réaliser des comptages hebdomadaires lors de la période végétative.

L'IFV et Supagro Montpellier viennent de lancer une application mobile gratuite basée sur cette méthode des apex pour suivre l'évolution de la croissance des vignes et estimer le niveau de contrainte hydrique. « ApeX Vigne » peut se télécharger gratuitement sur le magasin d'applications. Pour plus d'informations : <https://www.vignevin.com/Apex>

PARCELLES NATURES

Qu'est-ce qu'une parcelle nature ? Une partie de parcelle n'ayant reçu aucun traitement, mise à disposition par des vignerons partenaires. Voir les derniers bulletins pour plus de détails.

Observations des 21/22 juin

	Mildiou		Black rot		Oïdium	
	Feuilles	Grappes*	Feuilles	Grappes	Feuilles	Grappes
Arles	2 à 10 taches pour 10 ceps	0	0	0	0	0
Lambesc	Moins de 1 tache pour 100 ceps	0	Moins de 1 tache pour 100 ceps	0	12 taches pour 100 ceps	8
Chateauneuf le rouge	2 à 10 taches par cep	2	Moins de 1 tache pour 100 ceps	0	Moins de 1 tache pour 100 ceps	0
Gardanne	2 à 10 taches par cep	2	0	0	0	0
La Fare les oliviers	Moins de 1 tache pour 10 ceps	0	0	0	0	0

*Fréquence pour 100 ceps

MILDIOU (GUIDE 2020/2021 P 40 + SUPPLEMENT 2021 TABLEAU P 82)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

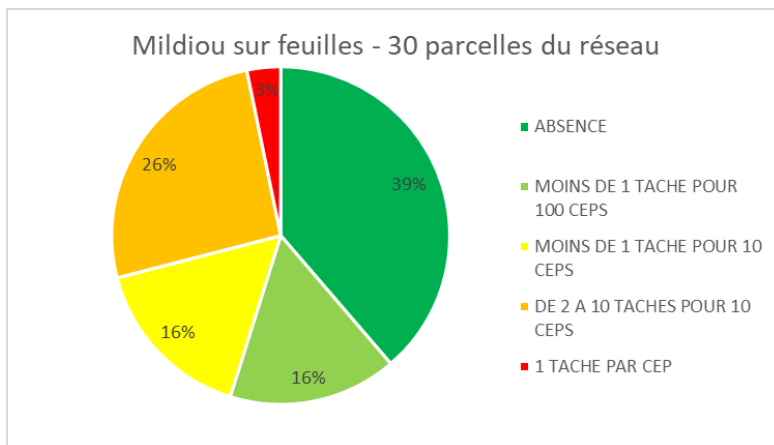


De nouvelles taches apparaissent depuis la fin de la semaine dernière suites aux pluies du 10 juin essentiellement à l'est du département.

Des repiquages sur inflorescences (photo ci-contre : rot gris) sont ponctuellement observés.

Les orages localisés dans la nuit du 21/22 juin (Orgon, Eygalières) ont été favorables à de nouvelles contaminations, qui pourront être visibles à partir du 3 juillet.

La modélisation indique un risque en baisse (EPI), excepté sur les secteurs concernés par les orages du 21/22 juin.



A ce jour, 19 parcelles sur les 30 de notre réseau d'observations présentent des taches dans le feuillage. 6 parcelles présentent de faibles attaques sur grappes. Les 5 parcelles natures ont toutes du mildiou dans le feuillage, 2 ont des symptômes sur grappes

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE MILDIOU (PAS D'ALTERNATIVE)

Être protégé avant toute séquence pluvieuse annoncée

Les grappes restent réceptives à de nouvelles attaques jusqu'au début de la véraison. Le feuillage est réceptif tout au long de la saison.

Pour les parcelles précoces non gelées où la maladie est absente / maîtrisée : en l'absence de pluie annoncée, la protection à l'aide d'un produit à base de cuivre peut être envisagée (voir paragraphe Viticulture biologique pour les doses à utiliser : suivre les recommandations parcelles sensibles pour une 1^{ère} application).

Exemples de spécialités utilisables :

Profiler (fosetyl-AI +fluopicolide, DRE 24H, 3kg/ha), ou Mildicut (disodium phosphonate + cyazofamide, à 4.5l/ha), ou Enervin (ametoctradine+ métirame, 2.5 kg/ha – H373, AMM Black rot)

Viticulture biologique, doses de cuivre métal :

- Parcelles peu à moyennement sensibles : 200 à 400g/ha
- Parcelles sensibles : 400 à 600g/ha

Exemple : Nordox 75 WG homologué à 2kg/ha pour 1500g/ha de cuivre (soit 0.4kg/ha de produit commercial pour 300g/ha de cuivre métal)

Renouvellement des traitements cupriques en fonction :

- Du lessivage : renouveler après 20-25mm de pluie si dose supérieure à 600g/ha, et 15mm si dose inférieure à 600g/ha.
- De la pousse : renouveler après une croissance de 20cm afin de protéger les organes nouvellement formés. **Attention : la vigne pousse très rapidement (exemple : sur grenache, les rameaux ont à nouveau pris plus de 20cm en une semaine !).**
- Humectation : prendre en compte les périodes d'humectation prolongées des feuilles (brumes, rosées...) dans la stratégie des renouvellements cupriques.

Le cahier des charges Viticulture Qualité Confiance (VQC, ex-Nutrition Méditerranéenne) recommande l'alternance des matières actives.



Il est important de raisonner vos applications pour respecter les doses maximales autorisées (**28 kg de cuivre métal/ha/7 ans**). La majorité des spécialités cupriques est désormais concernée par un nombre maximum d'applications par an.

Attention aux mélanges de formes de cuivre qui comptent pour 2 applications par passage. L'utilisation de certains produits comportant la mention Spe1 interdit la possibilité de lessivage et limite la dose utilisable à 4kg de cuivre métal /ha/an.

Le cahier des charges Viticulture Qualité Confiance (VQC, ex-Nutrition Méditerranéenne) recommande l'alternance des matières actives.

Ne pas oublier les plantiers car ils auront besoin de toutes leurs feuilles pour la mise en réserve.

PROPHYLAXIE

Limiter l'entassement de la végétation (ébourgeonnage, palissage ...) pour favoriser la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

Ecimer les parcelles dont les jeunes pousses sont touchées par le mildiou pour réduire l'inoculum tout en gardant un gabarit de végétation suffisant pour assurer une bonne activité photosynthétique de la plante.

OIDIUM (GUIDE 2020/2021 P41 + SUPPLEMENT 2021 P22 TABLEAU P 86)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Des repiquages ponctuels sur feuilles sont observés dans l'ensemble des secteurs, sur tous cépages. Quelques repiquages sur grappes sont observés.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE L'OIDIUM (PAS D'ALTERNATIVE)



Exemples de spécialités utilisables :

Dynali (cyflufenamid+difénoconazole) à 0.5l/ha – AMM Black rot, ou Luna Sensation (fluopyram + trifloxystrobine) à 0.2l/ha – AMM Black rot ou Vivando (métrafénone) à 0.2l/ha,



Ou le soufre mouillable à 10kg/ha de soufre pur (exemple : Thiovit jet microbilles à 12.5kg/ha) en viticulture biologique. Pour les parcelles au stade floraison, un poudrage peut être intéressant (exemple : Afesoufre ventilé à 25kg/ha).



Attention à l'utilisation du soufre en cas de températures élevées annoncées : privilégier les interventions tard le soir ou de nuit. En cas de période caniculaire annoncée, suspendre temporairement leur utilisation.

Prendre en compte la météo pour programmer vos interventions. **Une pluie supérieure à 10mm implique le lessivage d'une partie du produit (et donc l'absence de protection) pour les contacts.**

Le cahier des charges Viticulture Qualité Confiance (VQC, ex-Nutrition Méditerranéenne) recommande l'alternance des matières actives.

MESURES PROPHYLACTIQUES

L'ébourgeonnage du cœur de la souche permet de créer un microclimat défavorable à l'oidium (grappes moins ombragées et meilleure aération de la souche).

BLACK ROT (GUIDE 2020/2021 P24/44 + SUPPLEMENT 2021 TABLEAU P90)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE



Quelques rares taches fructifères dans le feuillage sont observées actuellement. Les conditions climatiques de la semaine passée ont été défavorables à la maladie, sauf localement suites aux orages du 21/22 juin.

La période nouaison – fermeture de la grappe correspond à la sensibilité maximale des grappes.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE BLACKROT (PAS D'ALTERNATIVE)

Dans les parcelles et les secteurs où la maladie a été absente ou bien contrôlée ces dernières années, aucune protection spécifique n'est à engager pour l'instant.

Parcelles sensibles : Utiliser des spécialités commerciales à double homologation oïdium/black rot ou mildiou/black rot en cas de pluies annoncées en alternant leur utilisation

- Exemples de spécialités anti-oïdium polyvalentes utilisables : Rocca (cyflufenamid et difenoconazole à 0.5l/ha) ou Luna Sensation (fluopyram + trifloxystrobine) à 0.2l/ha.
- Exemple de spécialité anti-mildiou polyvalente utilisable : Enervin (ametoctradine et métirame à 2.5 kg/ha, H373)



Viticulture biologique : L'emploi de spécialités commerciales à base de cuivre et à base de soufre dans le cadre de la lutte contre le mildiou et l'oïdium peut limiter partiellement l'évolution de la maladie.

VERS DE LA GRAPPE (GUIDE 2020/2021 P45 + SUPPLEMENT 2021 TABLEAU P 95)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Le vol de 2ème génération a commencé la semaine dernière en secteur médian et cette semaine en secteur tardif.

Les bilans glomérules indiquent que 24% des parcelles ont un taux de glomérules supérieur à 10% en 1^{ère} génération.

STRATEGIE DE PROTECTION (PAS D'ALTERNATIVE)

Seules les parcelles présentant un taux de glomérules en 1ère génération significatif (c'est à dire supérieur à 10 glomérules pour 100 grappes) nécessitent une intervention en 2nde génération. Dans ce cas, les dates d'intervention sont :

	Zone Très précoce	Zone Précoce	Zone Tardive
Ovicide	Trop tard	Jusqu'au 24 juin	Du 25 juin au 2 juillet
Larvicide	Jusqu'au 28 juin	Du 24 juin au 1 ^{er} juillet	Du 2 au 9 juillet

Exemples de produits à positionnement ovicide : Affirm à 1.5kg/ha (emamectine), ZNT 20m.

Exemples de produits à positionnement larvicide : Delfin à 0.75kg/ha (Bacillus Thuringiensis, BT), ou Success 4 à 0.1l/ha (spinosad), ZNT 20m.



Viticulture biologique : emploi possible de produits à base de BT (voir ci-dessus)

Régulation naturelle par les auxiliaires : Les araignées, opilions, forficules, syrphes et chrysopes ont une efficacité potentiellement importante pour limiter les populations de vers de grappe. Il est possible de favoriser leur présence contre les vers de la grappe par l'enherbement et la présence de haies, notamment. Voir notre site : [BIODIVITI](#)

FLAVESCENCE DOREE (GUIDE 2020/2021 P47)

Le communiqué du 31 mai 2021 de la DRAAF PACA sur la lutte obligatoire contre la flavescence dorée de la vigne et son vecteur pour la campagne 2021 est en ligne :

<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree>

Voir les derniers bulletins pour les préconisations.



Les mélanges des pyréthrinoïdes et des produits de la famille des IDM sont interdits durant la période de floraison ou de production des exsudats. Un délai de 24H doit être respecté entre l'application de ces 2 types de produits (pyréthrinoïdes en premier). En dehors de la période de floraison de la vigne, il est recommandé de ne pas avoir d'adventices en fleur dans la parcelle lors de l'application de n'importe quel insecticide ou acaricide.

MALADIES DU BOIS (GUIDE 2020/2021 P72)

Les premiers symptômes de BDA (Black Dead Arm) sont observés dans le vignoble. Les premiers symptômes foliaires de BDA apparaissent à partir de la floraison dès les premiers coups de chaud, alors que ceux de l'esca apparaissent plus tardivement vers la véraison.

Que faire des ceps atteints? Ne pas les arracher dans un premier temps. Vous pouvez réaliser:

- *Un curetage, à l'apparition des symptômes, pour enlever l'amadou présent dans la souche à l'aide d'une petite tronçonneuse.*
- *Un recépage forcé si le cep est encore assez vigoureux pour émettre un ou plusieurs pampres. Si aucun pampre n'apparaît, vous pourrez le regreffer au printemps prochain si le porte-greffe est sain.*

Prochain bulletin : le 30 juin 2021

Rédaction, coordination

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02

Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

[Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic](#)

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »

Info Viti - 23 juin 2021 - **CHAMBRE D'AGRICULTURE 13**

www.chambre-agriculture13.fr/ / www.facebook.com/agri13 / www.youtube.com